



Aide suite a l achat d un chien

Par **civane**, le **04/12/2012 à 22:55**

bonsoir suite a une annonce sur le bon coin: cause nurmombre vendis chien male lof né...N°PUCE..parents primés pere excellent...faire offre.

J ai contacte le vendeur LE 01 MAI 2012 et il ai proposé 250 euros.
il a accepte.

durant la periode du 01 mai au 17 mai j ai echange de nombreux mails avec le vendeur.

le 11 mai l eleveur m annonce que le chien a eu un accident il doit se faire opere d une exeresse femoral. Celui ci m explique qu elle meme etant ancienne assistanst veto elle avait pu assister à l operation, et que tout c est bien passé qu il n y aurai aucune suite.
(confirmation, expo..tout est ok) Avant de decider d aller chez l eleveur j ai tel au veto celui ci me confirme qu il n y aura aucune suite que je peux venir le chercher je n aurai qu a allé lui faire retirer les fils le 23 mai chez mon veto.

AYANT confirmation du veto que tout etait ok je decide de confirmer mon offre a l eleveur possedant un affixe . Celui ci me dit que je peux le prendre lors de mon passage.SOIT LE 17 MAI(mail me disant que je peux venir le voir et repartir avec)

LE 23 mai, je vais chez mon veto et là tout commence est le pourquoi que je m adresse a vous :

en effet mon veto, constate que le chien ne pose pas pate au sol , a de la fievre. Il decide de faire une radio (145.8 euros),et decide de reoperer (563.9 euros) (certif de mon veto qui dit: avoir pratique une exeresse femora suit à une intervention précédente mal réalisé par un confrere..)a la lecture de la radio il constate un epanchement, une grosse inflammation car il y a un contact douloureux entre le cotyle et col du femur ce qui empeche la marche. et une enorme perte de masse musculaire sur ce membre il faudra faire des seances d

electrostimulations ainsi que des seances de reeducations.

L intervention est programme le 7 juin le 14 juin 1er seance d electrostimulation

Nous en avons fait 8 seances chez le kiné soit un total de 225 EUROS .

TOUT c est elements l eleveur est au courant je lui ai tous annoncé au fur et à mesure car elle desirait avoir des nouvelles tous les soirs. (fact telephonique)

notre correspondance etant toujours faite par mail j ai tous non echanges.

je lui ai dit que j allais lui demander une participation au soins par tel.

ET pour le bien de l animal je n allais pas le lui retourner car venant de lui faire subir une intervention il etait deja thraumatisé par l intervention et la séparation de sa maitresse. le choc psychologique aurait encore fort pour lui.

imaginé :- il se fait opere souffre de douleur

- separation de l eleveur - arrivé chez nous: adaptation dans sa nouvelle famille - retour chez l eleveur : joie - retour chez le veto pour intervention: douleur souffrance - retour chez l eleveur: convalescence- retour dans sa nouvelle famille: incomprehension ...Donc pour eviter tous ceci j ai decidé avec les veterinaires le siens (par tel) et le miens de faire realisé l intervention à saint malo.

de plus un animal est un etre vivant que l on ne peut pas comparé a une etagere avec un default

nos conversations par telephone ainsi que les echanges de mail furent terminés des que je lui ai demandé le remboursement des frais.

le 10 juillet, je lui ai envoyé un courrier avec l historique de notre histoire accompagné des factures et des certificats medicaux.

LE 12 juillet, elle me repond sur un papier decoupé: "Bonsoir, ...vous avez refuser le remboursement du chien, la prise en charge de l operation a mes soins et par mon veto...D autre part prouvez moi que vous ne l avez pas abime entre temps sans le savoir..."

LE 18 Septembre, je lui adresse un nouveau courrier en recommandé lui informant que je me suis informé sur le droit en lui donnant comme exemple l article 1116 et 1604 et suivant du code civil. Et lui demandant de bien vouloir cloturer notre different .

SANS réponse

entre temps je suis alle a la permanence de ufc que choisir.

LE 17 OCTOBRE, il lui on adresse un courrier lui demandant de bien vouloir cloturer en faisant un compromis a 500 euros .

ET lui informant qu il etait susceptible de la poursuivre pour dol et ou tromperie, sur la base des art 1116 du code civil et l 213-1 du code de la consommation.

ET aussi que depuis le 28 aout le decret 2008-871 impose que dans une tel vente le certificat veterinaire soit etabli moins de 5 jours avant la transaction. Or le certificat date de plusieurs mois avant la remis de l animal.

LE 26 NOVEMBRE, elle repond:" je vous confirme ma position, etant donné que mme vigreux n a pas cesse d harceler à la limite des insultes, mon cabinet de veterinaire! les praticiens, les secretares!(de ma part un appel telephonique pour avoir confirmation si je pouvait aller le chercher et echange de mail pour demande rapport intervention pour mon veterinaire.) "mais surtout qu elle a refuse mes 2 propositions...elle refuse pretextant un probleme pshycologique pour les quitter! alors qu il allait retrouver ses parents...1 chat,1 lapin nain,et 2 femeles montagne et sa maitresse. Sa venue du 17 mai ne devais etre qu une rencontre..j ai cede aux sentiments,au chantage, c etait un cadeau pour les enfants..Donc pour moi je reste sur ma position a savoir aucuns remboursements."

a savoir dans lannonce il etait note : cause surnombre vends chiens..

En date du 3 decembre 2012 je viens de voir qu elle vient de depose une nouvelle annonce elle a des chiots a vendre.

VOILA MON SOUCIS

PUIS JE DEPOSER UN DOSSIER AU TRIBUNAL DE PROXIMITE QU EN PENSEZ VOUS?

MERCI DE VOTRE REPONSE

CDT